

Date de Convocation	L'an deux mille quatorze
14/02/2014	Le vendredi 21 février à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
14/02/2014	sous la présidence de M. CADENNES, Maire
	Etaient présents: Mrs MASURIER – B.CANU – A.CHANOIS – P.GRAVIER – S.TRIVES – N.THEBAULT
En exercice	11
Présents	07
Votants	08
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: JC.AUTIER (pouvoir à G.MASURIER) – M.PIERRE – JP.SPENNEL - P.LETELLIER

M. Alain CHANOIS a été élu secrétaire.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX PAR LE SIEGE (rue de Saint Paër) ET ECLAIRAGE PUBLIC ISOLE (La Rapée) :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications rue de Saint Paër et de l'éclairage public isolé à la Rapée..

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : **34.333,33 € (rue de Saint Paër)**
- En section d'investissement : **8.000 € (la Rapée)**
- En section de fonctionnement : **20.000 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget Primitif de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

QUESTIONS DIVERSES :

- Indemnité de conseil : le conseil approuve la reconduction de l'indemnité de conseil versée à la trésorière de Gisors Mme JANIN.

- Théâtre : Une représentation théâtrale sera donnée le vendredi 18 avril 2014 en soirée par la Compagnie du Silence.

- Téléphonie mobile : un représentant de la Direction de l'aménagement du territoire (DATAR) se rendra sur la commune le mardi 11 mars pour évaluer la réception en téléphonie mobile pour les 3 opérateurs.

La séance est levée à 21h.